

**SÉANCE DU MERCREDI 22 JUIN 2022**

à l'Hôtel du Parlement à Delémont

Présidence : Brigitte Favre (UDC), présidente

Scrutateurs : Bernard Varin (PDC) et Leïla Hanini (PS)

Secrétariat : Fabien Kohler, secrétaire général du Parlement

Excusés : Patrick Chapuis (PCSI), Raphaël Ciochi (PS), Loïc Dobler (PS), Anne Froidevaux, (PDC), Ivan Godat (VERT-E-S), Emilie Moreau (PVL), Magali Rohner (VERT-E-S), Christophe Schaffter (CS-POP), Josiane Sudan (PDC), Gabriel Voirol (PLR) et Vincent Wermeille (PCSI)

Suppléants : Vincent Eggenschwiler (PCSI), Pauline Christ Hostettler (PS), Jude Schindelholz (PS), Anne-Lise Chapatte (PDC), Lucien Ourny (VERT-E-S), Ismaël Vuillaume (PVL), Sonia Burri-Schmassmann (VERT-E-S), Tania Schindelholz (CS-POP), Florence Boesch (PDC), Thomas Vuillaume (PLR) et Sophie Guenot (PCSI)

La séance est ouverte à 8h30 en présence de 60 députés.

---

**1. Communications****2. Questions orales**

- Rémy Meury (CS-POP) : Amélioration financière du statut des ministres, de qui se moque-t-on ? (non satisfait)
- Géraldine Beuchat (PCSI) : Aide aux apiculteurs jurassiens (non satisfaite)
- Yves Gigon (UDC) : Séances de conciliation pour les permis de construire à Delémont (non satisfait)
- François Monin (PDC) : Péréquation financière, baisse du montant perçu par le Canton du Jura (satisfait)
- Leïla Hanini (PS) : Tracteur pulling, manifestation cohérente avec la politique climatique ? (non satisfaite)
- Pauline Godat (VERT-E-S) : Tarifs pour la psychothérapie (partiellement satisfaite)
- Quentin Haas (PCSI) : Surcoût des médicaments en Suisse et promotion des médicaments génériques sur sol jurassien (satisfait)
- Alain Schweingruber (PLR) : Promotion de la 5G dans le Canton du Jura (satisfait)
- Philippe Rottet (UDC) : Nouvelle convention pour le projet de géothermie profonde (partiellement satisfait)
- Stéphane Theurillat (PDC) : Aides financières pour les crèches (satisfait)
- Nicolas Maître (PS) : Maintien d'un service public postal digne de ce nom (satisfait)
- Baptiste Laville (VERT-E-S) : Parking pour camping-cars au château de Porrentruy (non satisfait)
- Alain Koller (UDC) : Emplois pour les réfugiés ukrainiens dans les entreprises suisses (non satisfait)
- Florence Boesch (PDC) : Météorologie et hydrologie jurassienne (partiellement satisfaite)
- Gauthier Corbat (PDC) : Contre-projet à l'initiative visant à plafonner le montant des primes maladie à 10% des revenus des familles (satisfait)

**3. Election des membres et des remplaçant-e-s de la commission spéciale mixte pour l'accueil de la Commune municipale de Moutier**

Sont élus tacitement en vertu de l'article 78, alinéa 9, du règlement du Parlement :

Membres :

Rohrbach Samuel (PDC)  
Studer Bernard (PDC)  
Hanini Leïla (PS)  
Schaffter Christophe (CS-POP)  
Wermeille Vincent (PCSI)  
Parietti Pierre (PLR)  
Rottet Philippe (UDC)

Remplaçants :

Boesch Florence (PDC)  
Girard Nicolas (PS)  
Robert-Charrue Linder Céline (VERT-E-S)  
Beuchat Géraldine (PCSI)  
Chételat Pierre (PLR)  
Montavon Lionel (UDC)

**4. Election du président de la commission spéciale mixte pour l'accueil de la Commune municipale de Moutier**

Bulletins délivrés : 59  
Bulletins rentrés : 59  
Bulletins blancs : 8  
Bulletins nuls : 2  
Bulletins valables : 49  
Majorité absolue : 25

Philippe Rottet (UDC) est élu par 49 voix.

**Présidence du Gouvernement**

**5. Interpellation no 992**

**Projet repenser l'Etat et Plan équilibre 22-26 : pour une action coordonnée et visionnaire !  
Boris Beuret (PDC)**

Développement par l'auteur.

L'auteur est partiellement satisfait de la réponse du Gouvernement et demande l'ouverture de la discussion, ce que plus de douze députés acceptent.

**Département de l'environnement**

**6. Motion no 1415**

**Programme Bâtiments 2022 : il faut maintenir le rythme d'assainissement !  
Ivan Godat (VERT-E-S)**

**7. Motion no 1416**

**Soutenir l'assainissement des bâtiments aussi en 2022 svp !  
Alain Beuret (PVL)**

Les deux motions sont traitées conjointement.

Développement de la motion no 1415 par Pauline Godat (VERT-E-S).

Développement de la motion no 1416 par son auteur.

Le Gouvernement propose de scinder la motion no 1415 en trois parties et de rejeter les trois points. L'auteur refuse de scinder la motion en trois parties.

Le groupe PLR propose de scinder la motion no 1415 en deux parties et de regrouper les points 2 et 3, ce que le motionnaire accepte.

Le Gouvernement propose de scinder la motion no 1416 en deux parties et de rejeter les deux points. L'auteur refuse de scinder la motion en deux parties.

Au vote :

- Le point 1 de la motion no 1415 est accepté par 47 voix contre 10.
- Les points 2 et 3 de la motion no 1415 sont acceptés par 41 voix contre 16.
- La motion no 1416 est acceptée par 41 voix contre 16.

**8. Interpellation no 993**  
**Un rayon de soleil sur l'A16.**  
**Ismaël Vuillaume (PVL)**

Développement par l'auteur.  
L'auteur est satisfait de la réponse du Gouvernement.

**9. Interpellation no 994**  
**Plan climat : Etat des lieux et perspectives.**  
**Bernard Studer (PDC)**

*(Le Gouvernement ayant annoncé reporter sa réponse à la prochaine séance, ce point est renvoyé.)*

**10. Interpellation no 995**  
**Sauvons le programme bâtiment 2022.**  
**Bernard Studer (PDC)**

Développement par l'auteur,  
L'auteur retire l'interpellation no 995.

**11. Question écrite no 3466**  
**Encourager les installations photovoltaïques sur les toits d'usines.**  
**Raoul Jaeggi (PVL)**

L'auteur n'est pas satisfait de la réponse du Gouvernement.

**12. Question écrite no 3468**  
**Conception cantonale de l'énergie, quelle place pour la géothermie de moyenne profondeur ?**  
**Sonia Burri-Schmassmann (VERT-E-S)**

L'auteure est partiellement satisfaite de la réponse du Gouvernement et justifie sa position.

**13. Question écrite no 3469**  
**Signalétique sur les routes jurassiennes.**  
**Stéphane Theurillat (PDC)**

L'auteur est partiellement satisfait de la réponse du Gouvernement.

**14. Question écrite no 3476**  
**Programme Bâtiments : combien budgétiser pour être à la hauteur ?**  
**Ivan Godat (VERT-E-S)**

L'auteur est partiellement satisfait de la réponse du Gouvernement. Pauline Godat (VERTS) justifie la position de l'auteurs.

**Département de l'intérieur**

**15. Modification de la Constitution cantonale (destitution des autorités) (deuxième lecture)**

Art. 66a, al. 1 :  
Gouvernement et minorité de la commission :  
du Parlement

Majorité de la commission :  
(pas le Parlement)

Au vote, la proposition de la majorité de la commission est acceptée par 28 voix contre 24.

Art. 66a, al. 1 :  
Gouvernement et majorité de la commission :  
du Gouvernement  
des autorités judiciaires

Minorité de la commission :  
(pas le Gouvernement)  
(pas les autorités judiciaires)

Au vote, la proposition du Gouvernement et de la majorité de la commission est acceptée par 45 voix contre 11.

Art. 66a, al. 1 :  
Gouvernement et minorité de la commission :  
des autorités communales

Majorité de la commission :  
des conseils communaux

Au vote, la proposition de la majorité de la commission est acceptée par 32 voix contre 23.

Art. 66a, al. 1 :  
Gouvernement et majorité de la commission :  
en cas de faute grave ou d'incapacité durable à exercer la fonction

Minorité de la commission :  
pour de justes motifs

Au vote, la proposition du Gouvernement et de la majorité de la commission est acceptée par 43 voix contre 15.

Tous les autres articles, le titre et le préambule sont adoptés sans discussion.

Au vote final, en deuxième lecture, la modification de la Constitution est acceptée par 37 voix contre 10.

Les procès-verbaux nos 28 à 29 sont acceptés tacitement.

La séance est levée à 12h20.

Delémont, le 24 juin 2022

La présidente :  
Brigitte Favre



Le secrétaire général :  
Fabien Kohler